



Lille, le 3 mars 2020

M B Hus
Directeur Général des services

Monsieur,

Nous sommes dans l'obligation de vous interpellier concernant l'équipe ASE de l'UTPAS d'Anzin, parce que dans le registre des « situations qui n'ont que trop duré », celle-ci détient sans doute actuellement la première place dans le palmarès.

Comme vous le savez, après avoir effectué de multiples alertes (Cette équipe était l'une des 19 ayant fait part de sa situation catastrophique dans le cadre de la mobilisation de l'automne et l'hiver 2018), l'équipe ASE d'Anzin s'est vue contrainte d'effectuer une DGI assortie d'un droit de retrait partiel, le 19 décembre 2019. Cette démarche était indispensable pour tenter de se protéger de conditions de travail catastrophiques.

L'enquête CHSCT relative à cette DGI s'est déroulée le 16 janvier (1 mois après la DGI), celle-ci a été conduite par la DGASol accompagnée par la DT de Valenciennes. Nous avons réalisé notre rapport le 24 janvier et nous vous l'avons transmis pour information.

Les réponses apportées, jusque-là, à nos collègues sont problématiques et largement insuffisantes :

→ **D'abord sur la forme** : Contrairement à ce que la procédure exige (art 5 du décret du 10 juin 85 modifié), et alors que l'administration s'y est engagée nous n'avons pas été destinataires de son rapport. Or la DRH a vraisemblablement tranché sur son appréciation de la DGI et sur les préconisations, puisqu'aujourd'hui la direction territoriale s'est étonnée que nos collègues n'aient pas encore reçu le courrier de la DRH concernant leur DGI.

Sans ce rapport nous n'avons pas pu émettre notre accord ou notre désaccord face au positionnement de la DRH et de la DGASol.

Comme nous n'avons pas pu émettre notre positionnement par rapport aux éventuelles préconisations formulées pour faire cesser le danger décrit et encouru par nos collègues.

La direction territoriale a, par ailleurs, décidé de rencontrer l'équipe ASE pour « faire part de certaines décisions prises à la suite de la DGI sans associer les représentants du personnel à cette rencontre. C'est informés par nos collègues de la rencontre de ce 3 mars que nous nous sommes présentés, à sa demande, à la réunion de service.

L'administration a donc décidé unilatéralement de mettre fin à l'enquête en cours. Pourtant nos collègues continuent d'exercer leur droit de retrait.

→ **Sur le fond** : La direction territoriale a donc informé nos collègues que :

-S'agissant des placements non réalisés, identifiés par la DT comme étant la difficulté majeure du service, il est annoncé le recrutement en cours de 19 assistantes familiales ; la réouverture de 4 places en PFS (sauvegarde) ; 6 places (EPDASE) seront également réouvertes avant l'été ; D'autres négociations seraient en cours dans le cadre des CPOM.

Pour l'ensemble des 7 UTPAS de la DT environ 30 places d'accueil devraient donc, selon la DT, permettre la réalisation de certains placements et mettre en œuvre les réorientations urgentes. La direction territoriale nous a indiqué ne pas connaître le nombre de places qu'il serait nécessaire de créer et a affirmé « On ne rouvre pas le nombre de places qui sont nécessaires aujourd'hui, mais on va vers un mieux »

-S'agissant de la prise en charge « des situations complexes », la DGASol a rencontré l'ARS. La seule initiative concrète annoncée est la mise en place de l'équipe mobile, or celle-ci était déjà opérationnelle au moment de la DGI (cf. notre rapport).

-S'agissant de la mise en œuvre des droits de visite, et donc des visites médiatisées extrêmement nombreuses à l'UTPAS d'Anzin, la DT annonce la création d'un poste au LRPE (EJE) ; La DT invite d'ailleurs les collègues à s'engager au LRPE pour lui permettre de fonctionner sur des créneaux plus larges ! Nos collègues ont pourtant décrit leur surcharge d'activité qui ne leur permet aucune marge de manœuvre.

Nos collègues ont réagi à ces propositions :

-Le recrutement de 19 assistantes familiales pour l'ensemble de la DT sera très largement insuffisant. Ce seront de plus des jeunes professionnelles qu'il sera nécessaire d'accompagner étroitement et à qui on ne peut pas confier des enfants en trop grande souffrance. Les solutions que procureront ces 19 recrutements seront donc à la marge.

-Les enfants en grande difficulté et qui relèvent de soins psychothérapeutiques ne sont pas pris en charge par les IME ou les ITEP (refus des établissements) parce qu'ils n'ont pas de lieu de vie ; Ils ne sont donc pas pris en charge les weekends et les vacances scolaires.

-Concernant le LRPE, compte tenu du protocole de prise en charge, et qu'il est par ailleurs essentiel de préserver, le nombre de visites médiatisées qui seront prises en charge du fait de la création d'un poste d'EJE, seront également à la marge. Cette création ne résoudra en rien l'embolisation constante de l'activité des travailleurs sociaux quant à l'accompagnement du nombre massif de ces visites en UTPAS (14 rien que le mercredi).

Depuis le 16 janvier la santé de nos collègues s'est encore fortement dégradée. La désespérance, et le mot n'est pas trop fort, s'accroît. Les professionnelles, très engagées dans leurs missions, commencent à entrevoir de quitter le service « pour sauver leur peau », tellement la situation est insupportable humainement. Leur épuisement physique et psychologique, les atteintes régulières à leur santé, les conditions de travail qu'elles n'ont cessé de décrire sans que rien de réellement adapté ne se passe et enfin les conflits de valeur destructeurs, vont finir par avoir raison de leur engagement et de leur intérêt à faire leur travail auprès des populations vulnérables.

Elles ont réaffirmé avec force « 80% des enfants pris en charge par notre service sont maltraités par la prise en charge dégradée que nous leur proposons », « Nous fabriquons des situations complexes, nous aggravons ou créons des troubles chez les enfants »

Les collègues ont fait une nouvelle fois la démonstration imparable que les mesures mises en place, et qui ne sont par ailleurs pas immédiates, ne sont pas à la hauteur de désastre décrit. Celles-ci ne sont pas de nature à endiguer les problèmes décrits tant pour les professionnelles que pour les enfants confiés.

Notre position sur la situation de l'ASE d'Anzin :

Dans la mesure où l'activité de nos collègues est totalement embolisée par les visites médiatisées et ceci durablement ; qu'elles se retrouvent dans l'incapacité de mettre en place un travail d'accompagnement de qualité au cours de ces visites ; que, de fait, il ne peut y avoir aucun fil rouge pour les enfants et leurs parents, **la création du poste d'EJE doit se faire au sein de l'équipe ASE.**

Cette mesure a également l'intérêt de rejoindre les préconisations envisagées par la mission d'information concernant la protection de l'enfance menée par l'assemblée départementale et pourrait permettre d'évaluer l'opportunité de la généraliser dans les services où les visites médiatisées sont importantes.

Comme nous l'avons indiqué dans notre rapport, cette équipe a perdu un poste de travailleur social enfance. **Ce poste doit être réattribué pour permettre à chaque travailleur social de ne prendre en charge plus de 30 mesures.** Il est nécessaire et impératif de rompre le cercle vicieux qui conduit à la maltraitance institutionnelle des enfants confiés au service en permettant à chaque travailleur social d'accorder le temps nécessaire à chaque enfant.

Nous vous demandons de répondre à ces deux demandes. L'attribution de ces moyens sera de nature à soulager rapidement et durablement cette équipe.

Nous comptons vraiment sur l'intérêt que vous porterez à ce courrier et attendons votre implication auprès de nos collègues.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Hus, nos salutations distinguées.

Pour SUD
Dominique Thiéry
Porte-parole

